

# Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur de Mallefougasse

Le 26 décembre 2016

Litige d'argent et de dette entre Jean Gaubert et Michel Gaubert (12 octobre 1708)

L'an mil sept cent huit et le douzième jour du mois d'octobre avant midi constitué en sa présence Maître Laugier Maure avocat en la cour de la ville de Forcalquier, lequel de son gré a confessé avoir reçu de Jean Gaubert son notaire résident au lieu de Cruis étant absent. Moy notaire pour lui emprunter à savoir la somme de quarante livres qu'il lui doit à compte de plus grande somme pour lesquelles il avait exposé clameur contre ledit Gaubert laquelle somme de quarante-six livres ledit Sieur Maure a reçu présentement et réellement en Louis d'or, écus blancs et autres monnaies aux yeux de tous nous notaire et témoins de Michel Gaubert à feu Jean du lieu de Mallefougasse qui et empruntant qui en a fait le payement de ses propres deniers a compte de plus grande somme qu'il doit audit Jean Gaubert suivant l'acte daté reçu par moy en novembre de la présente année et ensuite et en suite de l'avertissement que ledit Sieur Maure avait fait entre ses mains en face de ladite Chame et ensuite de consentement pris, donné par ledit Jean Gaubert qui a été remis audit Michel Gaubert lequel au moyen du susdit payement, ledit Sieur Maure a fait toute cession de ses actes et subrogation de son droit sans portant lui être tenu que de débit lesquelles quarante-six livres a reçu premièrement pour les intérêts et successivement puis le quart sans préjudice du restant des sommes qui lui sont encore dues et de pour faire l'instance à commencer pour des raisons de ce jour, préjudice aussi dudit avènement fait entre les mains dudit Michel Gaubert qui subsistera pour les sommes dont je peux être débiteur encore, ledit Michel Gaubert et pour l'observation de ce qui sera à peine de tout dépens dommages intérêts ledit Sieur Maure oblige ses biens à toutes cours, l'a promis et acte fait et publié à Cruis dans mon étude par moi notaire Fauchier à feu Jean et Pierre Arnaud dudit Cruis, témoins requis et signés avec ledit Sieur Maure ledit Gaubert a dit ne savoir, de ce enquis à l'original dont en quitte ledit Gaubert. Contrôlé à St Etienne le ~~douze~~ mai. Cinq sous, signé Allemandy (signature : Fauchier notaire).